

Recommandations tarifaires pour les lectures

Ce document s'adresse aux acteurs du secteur artistique et culturel du Luxembourg qui programment des écrivain·es pour des lectures publiques. Il s'agit **d'un guide transparent et compréhensible** afin d'informer les acteurs concernés et de garantir ainsi une **rémunération équitable** des prestations littéraires.

Ce texte se réfère à la **Charte de déontologie** du ministère de la Culture, qui appelle à ce que les artistes soient rémunérés de manière juste et équitable pour leurs prestations.

Ce document sera **mis à jour régulièrement**, notamment pour répondre de manière appropriée aux augmentations de prix et aux changements du coût de la vie.

ALL regroupe et représente des écrivain·es au Luxembourg qui exercent régulièrement une activité littéraire. Dans ce contexte, il est fondamental pour nous de **défendre les droits et les revendications** de nos membres.

Ainsi, ALL souhaite attirer l'attention sur le fait que la lecture d'une œuvre littéraire est l'une des **prestations centrales** par lesquelles les écrivain·es se présentent et présentent leurs créations au public. Ces œuvres sont le fruit d'un processus créatif qui dure parfois des années et qui n'est pas toujours visible pour le grand public. Les lectures planifiées et préparées par les écrivain·es sont donc d'une grande importance pour une valorisation financière et artistique de leur travail.

Ces considérations nous ont guidés lors de l'élaboration des recommandations tarifaires. ALL s'est notamment inspiré des prises de position et des publications des associations et acteurs de pays voisins:

- Allemagne Verband deutscher Schriftsteller*innen in ver.di (VS) (Association des écrivains allemands au sein de ver.di)
- Suisse Autrices et auteurs de Suisse (A*dS)
- France Guide des auteurs de livres (Société des Gens de Lettres ; Fédération interrégionale du livre et de la lecture ; Centre national du livre)

Le tarif recommandé par ALL pour des lectures de 40 minutes ou plus est de
400,- € (hors TVA).

Le tarif conseillé par ALL pour les lectures de moins de 40 minutes est de
300,- € (hors TVA).

Il convient de noter que

les honoraires recommandés sont des **tarifs minimums**,

les écrivain·es sont libres de demander **un honoraire plus élevé** en fonction de leur **expérience** professionnelle (ancienneté) et de leur **parcours** personnel (prix littéraires, publications, notoriété),

la **TVA** peut être ajoutée à la rémunération de la lecture,

les **frais de route** (aller-retour) sont intégralement remboursés (voiture : indemnité kilométrique selon le forfait en vigueur pour les institutions publiques, actuellement 0,30€/km ; train/avion : un billet de deuxième classe),

un **contrat** écrit, protégeant les deux parties, fixe à l'avance les détails des prestations, entre autres en ce qui concerne l'annulation ou le report d'une lecture.

les structures concernées se verront **tous les trois ans** (donc une prochaine fois en automne 2025) pour évaluer la situation, notamment en ce qui concerne l'inflation,

ces recommandations **ne s'appliquent pas aux lectures dans le cadre scolaire**. ALL travaille actuellement à l'élaboration de tarifs distincts pour ce type de prestations et mettra à jour le présent document dès qu'elle disposera d'informations plus précises à ce sujet,

pour les acteurs du secteur artistique et culturel, une modulation tarifaire est possible à titre **exceptionnel et transitoire** en raison d'une situation budgétaire particulière. Pour eux, un tarif de 300,- € (hors TVA) sera appliqué à partir de janvier 2023 pour les lectures de plus de 40 minutes, un tarif de 350,- € (hors TVA) à partir du 1er janvier 2024 et le tarif standard de 400,- € (hors TVA) à partir du 1er janvier 2025. Pour les lectures de moins de 40 minutes, l'échelonnement sera d'abord de 233,- €, puis de 266,- € et enfin de 300,- € (hors TVA). En cas d'incertitudes et/ou de questions, nous prions les institutions et/ou les écrivain·es concerné·es de s'adresser à ALL.